

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 19
Absents : 7
- dont suppléé : 3
- dont représentés : 4
Votants : 26
- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 2
- dont abstention : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le quinze juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, HONORE Françoise, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean Christophe, TRON Jean-Michel (*départ après la question n°8*), REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, Mme REYNAUD Sandra suppléée par Mme HONORE Françoise, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean Christophe et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/69

OBJET : MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT A LA PRESIDENTE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que madame VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon », s'est vu décerner la Marianne d'Or 2020 de la solidarité et souhaite se rendre à la proclamation du 36^{ème} Palmarès desdites Marianne d'Or, qui aura lieu le mercredi 22 Juillet 2020 à 11 h 30, Maison de la Région Grand Est, 270, boulevard Saint Germain, à Paris ;

CONSIDERANT qu'il convient de la défrayer des frais engendrés lors de ce déplacement ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 16 juillet 2020 ;

Après Délibéré,

A la majorité des membres présents,

Mme VAGINAY Sophie n'ayant pas part au vote

Mme OKROGLIC Dominique s'étant prononcée contre pour elle-même ainsi que pour Mme BARDIN Régine dont elle a le pouvoir,

- **ACCÉPTE** la prise en charge des frais relatifs au déplacement de Mme la Présidente à Paris à l'occasion de la proclamation du 36^{ème} Palmarès des Marianne d'Or de la démocratie de proximité, sur la base des frais réels.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2020, art 6532.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme VAGINAY RICOURT Sophie



Séance du 21 juillet 2020